



Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire. Nous vous rappelons également les communications officielles que vous recevrez durant l'année.

**Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages au primaire
de l'école de la Rose-des-Vents
2024-2025**

Communications officielles de l'année

1^{re} Communication écrite	Vous recevrez une communication mentionnant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant le 11 octobre 2024.
Premier bulletin	Le bulletin vous sera déposé sur le portail Mozaïk le 19 novembre . La rencontre des parents est prévue le 21 novembre 2024 . Ce bulletin couvrira la période du 28 août au 15 novembre et comptera pour 20% du résultat final de l'année.
Deuxième bulletin	Le deuxième bulletin vous sera déposé sur le portail Mozaïk le 25 février 2025 . La rencontre des parents est prévue le 27 février 2025 . Ce bulletin couvrira la période du 16 novembre au 21 février et comptera pour 20 % du résultat final de l'année.
Troisième bulletin	Le troisième bulletin vous sera déposé sur le portail Mozaïk le 27 juin 2024 . Ce bulletin couvrira la période du 22 février au 20 juin et comptera pour 60 % du résultat final de l'année.

Principales évaluations

À la fin de chaque étape, les élèves seront évalués dans les disciplines tel qu'indiqué dans le tableau *Séquence de communication 2024-2025*. De plus, de façon régulière, le développement des compétences ainsi que les connaissances acquises seront évalués par différents moyens (contrôles, dictées, projets, examens, etc.).

Épreuves obligatoires du Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)

Fin du 2^e cycle (4^e année) : Les épreuves obligatoires du Ministère (MEQ) en français seront administrées à la fin de l'année scolaire. Celles-ci compteront pour 20% du résultat final.

Fin du 3^e cycle (6^e année) : Les épreuves obligatoires du Ministère en français et en mathématique seront administrées à la fin de l'année scolaire. Celles-ci compteront pour 20% du résultat final.

Épreuves obligatoires du Centre de services scolaire des Draveurs (CSSD)

Fin du 2^e cycle (4^e année) : L'épreuve obligatoire du Centre de services scolaire des Draveurs en mathématique (compétence raisonner) sera administrée à la fin de l'année scolaire. Celle-ci comptera pour 20% de la dernière étape.

Programme ILSS

Un élève allophone scolarisé en français pour la première fois, peut suivre le programme ILSS s'il éprouve des difficultés à suivre le PFEQ. Des modalités particulières sont prévues dans le Régime pédagogique et l'Instruction annuelle pour les élèves bénéficiant des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (SASAF). L'élève bénéficie alors d'exemptions aux dispositions relatives aux résultats (article 30.4, RP). Les progrès de l'élève au niveau du programme de français du PFEQ ou autres matières si nécessaires sont alors traduits en cotes. Ce cours permet de poser un regard sur le développement linguistique de l'élève, et non sur sa maîtrise du français selon les attentes du PFEQ et il permet de cibler facilement la prochaine étape pour l'élève à l'aide des paliers de développement.

Commentaires sur les apprentissages

Dans chacune des matières, un espace est prévu dans les bulletins pour communiquer, au besoin, des commentaires liés aux forces, aux défis et aux progrès de votre enfant. De plus, différents moyens pourront être utilisés pour favoriser la communication avec vous : annotations dans l'agenda scolaire, travaux envoyés à la maison, présentation du portfolio, etc.

De plus, les compétences suivantes : **organiser son travail** pour le 1^e cycle, **travailler en équipe** pour le 2^e cycle et **exercer son jugement critique** pour le 3^e cycle seront commentées à l'étape jugée la plus appropriée par le titulaire de votre enfant.

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Il est à noter que les informations contenues sur ce document ne s'appliquent pas aux élèves qui exigent des modifications à leurs programmes et qui sont consignées au plan d'intervention. Pour toute autre information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.

Karine Morissette, directrice